F

联合国粮食及农业组织 | Food and Agriculture Organization of the United Nations | Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture | Продовольственная и сельскохозяйственная организация Объединенных Наций | Organización de las Naciones Unidas para la Alimentación y la Agricultura | منظمة الأغذية والزراعة للأمم المتحدة

COMITÉ DES PRODUITS

Soixante-quatorzième session

10-12 mars 2021

CONTRIBUTION APPORTÉE PAR LA FAO AU PROGRAMME DE DÉVELOPPEMENT DURABLE À L'HORIZON 2030 DANS LE CADRE DU MANDAT DU COMITÉ DES PRODUITS

Résumé

L'adoption du Programme de développement durable à l'horizon 2030 en septembre 2015 a été un événement marquant, car elle a permis d'établir une vision mondiale commune d'un développement durable pour tous, centrée sur les trois dimensions – économique, sociale et environnementale – de la durabilité. Depuis, les pays ont entrepris de revoir leurs politiques, programmes et capacités, et d'élaborer des stratégies et des plans destinés à faciliter la réalisation des objectifs de développement durable (ODD). Les ODD et leurs cibles visent à stimuler l'action dans des domaines d'importance critique pour les populations et la planète. L'un des principaux objectifs du Programme 2030 est «d'éliminer la pauvreté et la faim, sous toutes leurs formes et dans toutes leurs dimensions, et de faire en sorte que tous les êtres humains puissent réaliser leur potentiel dans des conditions de dignité et d'égalité et dans un environnement sain». Le présent document expose les principaux éléments du Programme 2030 et des ODD, ainsi que le soutien et la contribution que la FAO apporte à la mise en œuvre du Programme, l'accent étant mis sur les travaux qui relèvent du mandat du Comité des produits.

Suite que le Comité est invité à donner

Le Comité est invité à examiner le présent document et à donner des indications quant à l'appui que la FAO apporte à la mise en œuvre du Programme 2030 dans le cadre du mandat du Comité.

Le Comité souhaitera peut-être demander à la FAO de mettre l'accent sur des activités spécifiques qui, relevant de son mandat, pourraient faciliter la réalisation des ODD et aider à concrétiser la vision du Programme 2030.

Pour toute question relative au contenu du présent document, prière de s'adresser au:

Secrétariat du Comité des produits
Division des marchés et du commerce
Courriel: FAO-CCP@fao.org

I. Introduction

1. En septembre 2015, les États Membres de l'Organisation des Nations Unies ont adopté le Programme de développement durable à l'horizon 2030, ses 17 objectifs de développement durable (ODD) et ses 169 cibles. Le Programme 2030 s'appuyait sur cinq piliers: les personnes, la planète, la prospérité, la paix et le partenariat. Il intégrait également le Programme d'action d'Addis-Abeba, adopté en juillet 2015, qui fournissait le cadre d'un nouveau partenariat mondial dont le but était de financer et d'accélérer le développement. La liste des 17 ODD figure à l'annexe 1 du présent document.

2. Centré sur le développement durable dans ses trois dimensions – économique, sociale et environnementale –, le Programme 2030 offre une vision globale d'un monde plus juste, plus inclusif et plus prospère, pacifique et durable dans lequel «personne n'est laissé pour compte». Les ODD sont universels, s'appliquent de la même manière aux pays développés et aux pays en développement, sont liés entre eux et appellent à adopter, pour les engagements et les activités de mise en œuvre, de suivi et d'examen, des approches globales, factuelles et participatives.

3. Le nouveau Programme vise la transformation – non seulement une accélération du développement, mais aussi un changement clair de son modèle. Pour étayer ces ambitions, il faut adopter des stratégies de développement plus innovantes, plus inclusives et plus complètes. Les ODD s'appliquent à tous les pays, mais l'on sait qu'il faut que les stratégies nationales mises en œuvre pour les atteindre tiennent compte des différentes réalités, capacités et niveaux de développement des pays et respectent les politiques et priorités nationales, tout en gardant à l'esprit l'ambition globale.

4. Depuis leur adoption par les États Membres, les ODD représentent la principale référence des politiques et programmes nationaux de développement. Chaque pays a passé en revue les 17 objectifs pour les traduire en cibles ambitieuses mais atteignables, avec des plans de développement nationaux réalisables et efficaces.

II. Appui apporté par la FAO à la mise en œuvre du Programme 2030

5. En tant qu'institution des Nations Unies spécialisée dans l'alimentation et l'agriculture, la FAO travaille depuis longtemps sur les trois dimensions du développement durable. Ses capacités techniques, ses vastes connaissances, l'expérience accumulée en matière de suivi et celle acquise dans l'élaboration de politiques, sa large présence dans les pays et sa portée mondiale représentent des atouts uniques pour ce qui est d'aider les Membres à élaborer et à mettre en œuvre leurs programmes et plans de réalisation des ODD.

6. À travers ses organes techniques[1], comme le Comité des produits, la FAO contribue grandement à l'instauration d'un environnement propice à une action plus éclairée, plus efficace et plus collective aux niveaux mondial, régional et national en fournissant des données, des informations, des normes, des règles et des orientations, en renforçant les capacités et en développant et promouvant des partenariats multipartites solides et opérationnels pour mobiliser les moyens d'action nécessaires.

7. Le cadre de responsabilités de la FAO a été aligné sur les ODD. Dans son Cadre stratégique révisé, l'Organisation a placé le développement durable au centre de l'appui qu'elle apporte aux Membres en intégrant les cibles et les indicateurs des ODD dans son cadre de résultats. Ses programmes de travail et ses activités ont visé à accroître la cohérence entre les différents secteurs, se focalisant sur les mesures à prendre pour atteindre les ODD.

8. Sous la direction de son nouveau Directeur général, M. Qu Dongyu, la FAO a lancé un exercice de prospective en vue d'élaborer un nouveau Cadre stratégique. Le but est de mieux préparer l'Organisation et d'accroître son efficacité pour ce qui est d'appuyer la réalisation du Programme 2030

[1] Comité de l'agriculture, Comité des produits, Comité des pêches et Comité des forêts.

et des trois objectifs mondiaux des Membres en promouvant des systèmes alimentaires durables, inclusifs et résilients qui matérialisent notre aspiration à *ne laisser personne de côté, le but étant d'améliorer la production, la nutrition, l'environnement et les conditions de vie*. Le nouveau Cadre stratégique place le Programme 2030 au centre de ses préoccupations et utilise les principaux ODD et leurs indicateurs pour focaliser l'action et suivre les progrès réalisés. Les contributions de la FAO couvrent tous les ODD, mais sont guidées par les ODD 1, 2 et 10. La FAO utilisera une approche qui, fondée sur les systèmes alimentaires, reliera différentes disciplines et différents aspects de son travail, y compris l'agriculture, les forêts, les pêches, la réduction de la pauvreté, les marchés et le commerce, ainsi que l'accès aux investissements et aux financements, pour appuyer la transformation de ces systèmes afin d'accélérer la réalisation du Programme 2030.

9. L'un des principaux moyens par lesquels la FAO aide ses Membres consiste à fournir une assistance politique et technique aux gouvernements et aux décideurs. L'Organisation fournit des données et des preuves à l'appui de l'élaboration de politiques. Par exemple, dans le domaine de la politique commerciale agricole, elle propose des analyses sur les effets des politiques commerciales, un appui au développement des capacités et un forum de dialogue neutre. L'Organisation fournit également une assistance technique à la préparation et à la mise en œuvre d'accords commerciaux.

10. L'une des fonctions clés de la FAO est de servir de plateforme neutre pour l'examen et la négociation des instruments, normes, règles et outils nécessaires à la transition vers une agriculture plus productive, durable et résistante. L'Organisation accueille plus de 70 instruments et mécanismes qui se rapportent aux divers aspects de la durabilité dans tous les secteurs agricoles.

11. Aux fins du Programme 2030, la FAO est chargée de suivre 21 indicateurs des ODD, ce qui représente plus qu'un quintuplement par rapport aux quatre indicateurs suivis dans le cadre des objectifs du Millénaire pour le développement (OMD). Cela reflète l'importance et la proéminence accrues que l'alimentation et l'agriculture revêtent dans le Programme 2030 et la reconnaissance de la capacité technique et du leadership de la FAO dans ces domaines.

12. En sa qualité d'organisme garant, la FAO aide les pays à satisfaire aux nouvelles exigences de suivi en leur fournissant une assistance technique et en développant leurs moyens de méthodologie et de statistique. L'Organisation aide également à garantir la comparabilité des données nationales, contribuant aux rapports d'avancement sur les ODD qui alimentent les processus de suivi et d'examen du forum politique de haut niveau pour le développement durable.

13. La FAO reconnaît également l'importance de maintenir le suivi des progrès accomplis en ce qui concerne les ODD. Son rapport de suivi des progrès accomplis dans le cadre des indicateurs des objectifs de développement durable liés à l'alimentation et à l'agriculture en 2020 contient une analyse détaillée des indicateurs dont elle est garante et de leur évolution. La situation n'a pas fortement changé cette année, qui marque le compte à rebours de 10 ans avant l'échéance du Programme 2030. Selon les dernières données du rapport, recueillies avant la pandémie de covid-19, les progrès restent insuffisants dans le domaine de l'alimentation et de l'agriculture, ce qui donne à penser que le monde n'est pas en voie d'atteindre les objectifs correspondants d'ici à 2030[2]. Maintenant que la crise de la covid-19 menace les vies et les moyens d'existence, il devient encore plus difficile d'atteindre les cibles des ODD.

[2] Suivi des progrès accomplis dans le cadre des indicateurs des objectifs de développement durable liés à l'alimentation et à l'agriculture en 2020, http://www.fao.org/sdg-progress-report/fr/.

III. Contribution apportée par la FAO au Programme 2030 dans le cadre du mandat du Comité des produits

14. Le mandat du Comité des produits, tel qu'énoncé dans le Règlement général de l'Organisation, est le suivant:

a) suivre l'évolution des problèmes de produits de caractère international affectant la production, le commerce, la distribution et la consommation, ainsi que les questions économiques connexes;
b) préparer une étude qui comprenne un exposé de fait et une interprétation de la situation mondiale des produits, étude qui peut être communiquée directement aux États Membres;
c) faire rapport et soumettre des suggestions au Conseil en ce qui concerne les questions de principe soulevées par ses délibérations. Les rapports du Comité et de ses organes subsidiaires sont mis à la disposition des États Membres pour leur information.

15. Le travail mené par la FAO dans le cadre du mandat du Comité des produits porte sur plusieurs ODD, y compris les ODD 1, 2, 10 et 17, ainsi que sur les questions qui se situent à leur intersection.

16. En ce qui concerne l'ODD 2, deux cibles sont directement liées aux travaux du Comité:

- cible 2.b «Corriger et prévenir les restrictions et les perturbations du commerce sur les marchés agricoles mondiaux, notamment en éliminant parallèlement tous les types de subventions aux exportations agricoles et toutes les mesures concernant les exportations ayant un effet équivalent, conformément au mandat du Cycle de Doha»;
- cible 2.c «Adopter des mesures visant à assurer le bon fonctionnement des marchés de produits alimentaires et de leurs dérivés, et l'accès en temps voulu à des informations sur les marchés, notamment sur les réserves alimentaires, afin de limiter la volatilité extrême des cours des denrées alimentaires».

17. Le Programme 2030 reconnaît que des marchés mondiaux transparents, non faussés et fonctionnant bien sont essentiels pour éliminer la faim, atteindre la sécurité alimentaire, améliorer la nutrition et promouvoir une agriculture durable (ODD 2). En outre, l'ODD 17, qui concerne les moyens de mise en œuvre et le partenariat mondial, contient une section distincte sur le commerce, dont l'objectif spécifique est de «promouvoir un système commercial multilatéral universel, réglementé, ouvert, non discriminatoire et équitable sous l'égide de l'Organisation mondiale du commerce». Cela souligne à nouveau l'importance du commerce.

18. Dans le cadre du mandat du Comité des produits, la FAO maintient un service complet d'information sur les marchés pour les principaux produits alimentaires et agricoles, fournissant des rapports d'évaluation et de perspectives de marché ainsi que les dernières informations sur les prix internationaux et l'évolution des politiques. L'Organisation accueille également le secrétariat interinstitutions du Système d'information sur les marchés agricoles, initiative que le G20 a lancée en 2011 pour renforcer la transparence des marchés et promouvoir la coordination des réponses politiques à l'incertitude des marchés. L'instrument correspondant de suivi des marchés, produit 10 fois par an, offre une synthèse des perspectives de l'offre et de la demande mondiales et de l'évolution des marchés mondiaux des produits, couvrant le blé, le riz, le maïs et le soja. Ce rapport fournit également des informations sur les prix internationaux, l'évolution des politiques, les prix des engrais et les taux de fret maritime.

19. Le Système mondial d'information et d'alerte rapide (SMIAR) de la FAO, créé en 1975 en réponse à la crise alimentaire du début des années 1970, est une source d'information de premier plan sur l'offre et la demande de denrées alimentaires aux niveaux mondial, régional et national. Il fournit à la communauté internationale, aux gouvernements, aux décideurs, aux analystes et aux praticiens du marché les données et informations les plus récentes et les plus précises, et émet des alertes et des

mises en garde sur les crises alimentaires imminentes afin de permettre des interventions rapides. Il surveille quotidiennement la production, les prix et le commerce des denrées alimentaires (importations et exportations) dans le monde, accordant une attention particulière aux pays à faible revenu et à déficit vivrier (PFRDV). Les principales variables surveillées sont les conditions météorologiques, la végétation, l'accessibilité des intrants, les épidémies de ravageurs et de maladies, les changements de politique, les flux commerciaux, les prix alimentaires internationaux et intérieurs, les stocks alimentaires, les situations et interventions humanitaires et les conflits.

20. Dans le cadre de son activité de fourniture régulière d'informations, d'amélioration de la transparence des marchés et d'information sur les décisions, le SMIAR produit deux rapports majeurs, le rapport semestriel *Perspectives de l'alimentation* et le rapport trimestriel *Perspectives de récolte et situation alimentaire*. Le premier fournit une évaluation des marchés et des prévisions à court terme pour les principaux produits alimentaires, produit par produit, et contient des articles de fond sur des questions d'actualité. Il présente également l'évolution des politiques spécifiques aux produits et un certain nombre d'indicateurs de marché, y compris les marchés à terme, les taux de fret maritime et les indices de prix de la FAO. Le second fournit une évaluation prospective de la situation alimentaire par région géographique, se concentrant sur la production céréalière, la situation du marché et les conditions de sécurité alimentaire, avec une attention particulière portée aux PFRDV. Chaque numéro comprend une liste détaillée des pays qui ont besoin d'une aide extérieure pour leur alimentation et fait ressortir les principaux facteurs qui sont à l'origine de la situation d'insécurité alimentaire.

21. En tant qu'institution garante de l'indicateur de la cible 2.c des ODD relative au bon fonctionnement des marchés de produits alimentaires et à la volatilité des cours de ces denrées, la FAO a élaboré un indicateur des anomalies tarifaires correspondantes. Calculé et suivi au niveau des pays, cet indicateur mesure la volatilité des prix des denrées alimentaires et fournit des informations régulières sur les prix d'un panier de produits afin d'aider les gouvernements à réagir de manière appropriée et en temps utile pour compenser les hausses de prix. Les résultats sont diffusés sur les pages web du SMIAR et dans le bulletin mensuel de suivi et d'analyse des prix alimentaires (FPMA) afin d'alerter rapidement les pays où l'accès économique à des produits alimentaires clés risque d'être compromis par des prix anormalement élevés. Il a été élaboré et lancé un cours de formation en ligne à cet indicateur. Clair et facile à utiliser, ce cours permet de comprendre l'indicateur et la méthode à appliquer pour l'évaluer. Couvrant les concepts de base du fonctionnement des marchés, la détermination des prix et la volatilité des cours, il explique comment calculer l'indicateur et utiliser l'Outil de suivi et d'analyse des prix des denrées alimentaires en ligne pour interpréter les résultats aux niveaux national et international.

22. Dans le domaine du commerce agricole, l'un des principaux objectifs du travail de la FAO est d'aider les pays à formuler des politiques, à participer effectivement aux négociations et à mettre en œuvre les accords. À cette fin, l'Organisation fournit une base de données factuelles, aide à développer les capacités, et organise et encourage des manifestations qui facilitent le dialogue, y compris à Genève (Suisse).

23. En juillet 2020, conformément à la vision que défend l'ONU de reconstruire en mieux, la FAO a lancé un Programme d'intervention et de redressement dans le contexte de la covid-19 dont l'objectif est d'atténuer les effets immédiats de la pandémie tout en renforçant la résilience à long terme des systèmes agroalimentaires et des moyens d'existence. Ce programme comprend sept domaines d'action prioritaires, dont l'un porte sur «le commerce et les normes de sécurité sanitaire des aliments» et vise à faciliter et accélérer le commerce des produits alimentaires et agricoles pendant la pandémie de covid-19 et au-delà. Dans ce domaine prioritaire, il s'agit notamment de promouvoir la facilitation des échanges, d'aider à mettre en place des systèmes d'information commerciale et d'alerte rapide, et de développer les capacités des institutions nationales et régionales.

24. Le Comité des produits contribue également au processus annuel de suivi et d'examen du Programme 2030 et des ODD mené dans le cadre du forum politique de haut niveau pour le développement durable. Le Président du Conseil économique et social ayant invité les organes

intergouvernementaux à contribuer à l'examen thématique du forum, des contributions ont été préparées en consultation avec le Bureau du Comité des produits et soumises chaque année depuis 2017. Chaque année, le forum aborde un thème spécifique, défini par l'Assemblée générale des Nations Unies, et examine certains ODD. En 2020, le thème était «Donner des moyens d'action aux populations et assurer l'inclusion et l'égalité». La contribution du Comité pour 2020 figure à l'annexe 2 du présent document.

ANNEXE 1

Les objectifs de développement durable (ODD)

Objectif 1. Éliminer la pauvreté sous toutes ses formes et partout dans le monde

Objectif 2. Éliminer la faim, assurer la sécurité alimentaire, améliorer la nutrition et promouvoir l'agriculture durable

Objectif 3. Permettre à tous de vivre en bonne santé et promouvoir le bien-être de tous à tout âge

Objectif 4. Assurer l'accès de tous à une éducation de qualité, sur un pied d'égalité, et promouvoir les possibilités d'apprentissage tout au long de la vie

Objectif 5. Parvenir à l'égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles

Objectif 6. Garantir l'accès de tous à l'eau et à l'assainissement et assurer une gestion durable des ressources en eau

Objectif 7. Garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables, durables et modernes à un coût abordable

Objectif 8. Promouvoir une croissance économique soutenue, partagée et durable, le plein emploi productif et un travail décent pour tous

Objectif 9. Bâtir une infrastructure résiliente, promouvoir une industrialisation durable qui profite à tous et encourager l'innovation

Objectif 10. Réduire les inégalités dans les pays et d'un pays à l'autre

Objectif 11. Faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et durables

Objectif 12. Établir des modes de consommation et de production durables

Objectif 13. Prendre d'urgence des mesures pour lutter contre les changements climatiques et leurs répercussions

Objectif 14. Conserver et exploiter de manière durable les océans, les mers et les ressources marines aux fins du développement durable

Objectif 15. Préserver et restaurer les écosystèmes terrestres, en veillant à les exploiter de façon durable, gérer durablement les forêts, lutter contre la désertification, enrayer et inverser le processus de dégradation des terres et mettre fin à l'appauvrissement de la biodiversité

Objectif 16. Promouvoir l'avènement de sociétés pacifiques et ouvertes à tous aux fins du développement durable, assurer l'accès de tous à la justice et mettre en place, à tous les niveaux, des institutions efficaces, responsables et ouvertes à tous

Objectif 17. Renforcer les moyens de mettre en œuvre le partenariat mondial au service du développement durable et le revitaliser

ANNEXE 2

Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture

OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

COMITÉ DES PRODUITS

Contributions au forum politique de haut niveau 2020

7-16 juillet 2020

«Accélérer l'action et opérer des transformations: concrétiser la décennie d'action pour atteindre les objectifs de développement durable»

Le Comité des produits aide à promouvoir des approches intégrées et transformatrices pour, dans le cadre de son mandat, accélérer les progrès: i) en gardant à l'étude, s'agissant des produits, les problèmes internationaux qui influent sur la production, le commerce, la distribution et la consommation ainsi que les questions économiques connexes; et ii) en préparant une étude factuelle et interprétative de la situation mondiale des produits qui sera mise à la disposition des États Membres. Il recense les problèmes et questions de nature mondiale spécifiques aux produits, et étudie et propose, pour y faire face, des mécanismes d'intervention et des actions. Il délibère sur les questions clés, débat des effets sur la sécurité alimentaire mondiale et fait des recommandations. Son travail contribue à la mise en œuvre du Programme 2030 et de plusieurs objectifs de développement durable (ODD), en particulier des ODD 1, 2, 8, 12, 13 et 17, ainsi qu'à la résolution des questions qui se situent à leur intersection.

1. Politiques et mesures clés[3] propres à «accélérer l'action et à opérer des transformations» pour concrétiser la décennie d'action et atteindre les objectifs de développement durable

a) La **transparence des marchés** et l'**accessibilité des informations relatives à ces derniers** sont essentielles à la sécurité alimentaire mondiale, notamment pour ce qui est d'étayer les décisions politiques. Il faut redoubler d'efforts pour améliorer le suivi et l'évaluation de l'offre, de la demande, du commerce et des prix des denrées alimentaires et des produits agricoles et rendre les informations accessibles au public en temps utile pour renforcer la transparence et faciliter la coordination des actions.

b) **Le commerce agricole peut grandement aider** à atteindre les ODD, en particulier l'ODD 1, qui est de mettre fin à toutes les formes de pauvreté partout dans le monde, et l'ODD 2, qui est d'éliminer la faim, d'assurer la sécurité alimentaire, d'améliorer la nutrition et de promouvoir une agriculture durable.

c) Le **commerce agricole peut aider à s'adapter au changement climatique et à en atténuer les effets**, à assurer la sécurité alimentaire mondiale, à promouvoir la croissance de la productivité agricole dans le monde et à réduire potentiellement les émissions de gaz à effet de serre. Il est essentiel d'**améliorer et de faciliter la concertation** aux niveaux mondial, régional et national à la jonction du commerce et du changement climatique.

[3] Les titres et les puces suivent le schéma suggéré dans l'annexe à la lettre du Président du Conseil économique et social.

d) Il faut élaborer des politiques et des stratégies propres à soutenir l'**intégration des petits exploitants, des femmes et des jeunes agriculteurs dans les marchés et les chaînes de valeur** pour promouvoir **l'intégration et l'égalité**. Les efforts faits pour accroître la productivité des petits exploitants, des femmes et des jeunes agriculteurs pour assurer un développement rural et agricole inclusif et équitable pour les deux sexes n'auraient qu'un effet limité si les liens avec les marchés et les chaînes de valeur n'étaient pas renforcés simultanément. Il est absolument nécessaire d'investir davantage et mieux, en particulier en faveur des petits producteurs des pays en développement.

2. Contribution du Comité des produits à l'accélération de l'action menée et des transformations opérées pour concrétiser la décennie d'action et réaliser le Programme 2030

a) Le travail du Comité des produits contribue à la mise en œuvre de plusieurs ODD, en particulier des ODD 2 (cibles 2.b et 2.c) et 17 (section relative au commerce), et aide à accélérer l'action menée pour réaliser le Programme 2030.

b) Le Comité des produits contribue grandement à la création d'un environnement propice à la prise, aux niveaux mondial, régional et national, de décisions et de mesures plus efficaces et mieux informées, examinant les marchés des produits et les questions émergentes, favorisant le dialogue et formulant des recommandations, orientant les priorités de travail et conseillant les pays en matière d'assistance technique et de renforcement des capacités.

c) Le Comité des produits guide le travail que la FAO mène sur les questions qui, dans le monde, influent sur les marchés des produits et sur le commerce agricole. À travers lui, la FAO assure un service complet d'information sur les marchés des produits alimentaires et agricoles, fournit des informations analytiques et stratégiques, et administre les dispositifs d'alerte précoce et d'avertissement sur les pénuries alimentaires. Le Comité exhorte également à nouer des partenariats multipartites pour la production et le commerce durables de produits agricoles.

3. Sélection de recommandations propres à accélérer les progrès et les transformations aux fins de la décennie d'action (soixante-douzième session du Comité des produits, 26-28 septembre 2018)

a) Le Comité a demandé instamment aux gouvernements et aux autres parties prenantes de continuer d'améliorer le suivi de l'offre, de la demande, des échanges et des prix des denrées alimentaires et des produits agricoles et de faire en sorte que les données et les informations soient accessibles au public en temps opportun.

b) Le Comité a recommandé de promouvoir l'adoption et l'utilisation des projections à moyen terme dans le cadre de la coopération Sud-Sud et de la coopération triangulaire.

c) Le Comité a souligné qu'il importait que le système commercial bilatéral, plurilatéral et multilatéral soit universel, réglementé, ouvert, non discriminatoire, équitable et fiable et qu'il favorise la sécurité alimentaire mondiale, l'amélioration de la nutrition et le développement agricole durable.

d) Le Comité a demandé instamment de continuer à intensifier les activités de renforcement des capacités pour permettre aux pays de faire face aux défis croissants, notamment aux effets du changement climatique.

e) Le Comité a reconnu que les petits États insulaires en développement (PEID) étaient particulièrement vulnérables et que leur production alimentaire était menacée, et a souligné la nécessité de disposer de marchés agricoles internationaux et régionaux ouverts, transparents, équitables et non discriminatoires pour répondre à leurs besoins alimentaires.

Exemples de domaines de travail et d'instruments utilisés dans le cadre de la contribution du Comité des produits à l'accélération des progrès aux fins de la concrétisation de la décennie d'action et du Programme 2030

Exemple 1

Investir dans l'obtention de données et de statistiques aux fins des ODD et renforcer les capacités pour combler les lacunes correspondantes afin que les pays puissent fournir des données et des statistiques de qualité, à jour, fiables et ventilées et intégrer pleinement les objectifs de développement durable dans les systèmes de suivi et d'établissement de rapports.

A. Système d'information sur les marchés agricoles (AMIS)

Le **Système d'information sur les marchés agricoles (AMIS)** a été lancé en 2011 par le G20 dans le cadre du Plan d'action sur la volatilité des prix alimentaires et sur l'agriculture. Cette initiative a été prise en réponse aux fortes hausses et fluctuations des prix internationaux des denrées alimentaires de base, qui ont révélé un certain nombre de faiblesses dans les systèmes d'information sur les marchés et la coordination des actions et des interventions. Parmi ces faiblesses figurait le manque de données et d'informations actualisées et fiables sur la production, l'utilisation, les stocks et la disponibilité des exportations des cultures. Le système AMIS est appuyé par un secrétariat interinstitutions hébergé par la FAO. Son travail consiste à améliorer la qualité et la disponibilité des données et des informations relatives aux marchés mondiaux des quatre produits qu'il couvre (blé, riz, maïs et soja), à analyser la situation et les perspectives du marché mondial, à engager des activités de renforcement des capacités au niveau national et à promouvoir la concertation entre les pays qui participent au système, notamment en période d'incertitude des marchés.

Le système AMIS a certainement contribué à améliorer la transparence des marchés et l'accessibilité des données et informations sur les marchés alimentaires mondiaux. Outre des publications régulières telles que son instrument de suivi des marchés, publié 10 fois par an, le secrétariat a produit plusieurs articles de recherche et études, des lignes directrices et des analyses documentaires disponibles sur le site web public du système AMIS. L'initiative a également aidé à renforcer les capacités nationales de surveillance des marchés alimentaires. Pour certains pays participant au système, le concept même d'équilibre entre l'offre et la demande était nouveau, ce qui leur a permis de tirer un grand profit des orientations reçues et des formations ciblées qui leur ont été dispensées en la matière. D'autres, dont les systèmes de suivi fonctionnent déjà, ont élargi la portée de leur analyse du niveau national au niveau mondial, par exemple pour évaluer leur position sur les marchés mondiaux en tant qu'importateur ou exportateur de denrées alimentaires.

Une autre caractéristique importante du système AMIS est qu'il a créé un réseau de confiance entre les principaux pays producteurs et consommateurs de denrées alimentaires. Ce réseau a été mis à l'épreuve en 2012, lorsqu'une sécheresse en Amérique du Nord a fortement affecté les rendements de maïs et de soja, tandis que les conditions chaudes et sèches en Europe du Sud ont suscité des inquiétudes quant aux rendements de blé. Étant donné l'importance de ces deux régions pour les marchés alimentaires mondiaux, de nombreux observateurs ont pressenti une nouvelle crise des prix. Toutefois, à la différence de ce qui s'était passé en 2007-2008, les pays ont pu se retourner vers le système AMIS pour évaluer la situation des marchés et débattre des réponses appropriées. Malgré les pressions exercées sur le G20 pour qu'il prenne des mesures, les participants au système ont décidé de

ne pas tenir de réunion d'urgence, ce qui, selon eux, aurait déstabilisé davantage les marchés. Le système a également déconseillé des actions hâtives qui avaient exacerbé les crises dans le passé. L'épisode de 2012 a montré que le système AMIS peut éviter l'instabilité des marchés.

Pour plus d'informations sur le système AMIS, voir: http://www.amis-outlook.org/home/en/.

B. Perspectives agricoles de l'OCDE et de la FAO

Les *Perspectives agricoles de l'OCDE et de la FAO* sont un rapport annuel qui rassemble les connaissances spécialisées des deux organisations en matière de produits, de politiques et de pays, ainsi que les contributions des pays membres qui collaborent, pour fournir une évaluation annuelle des perspectives à moyen terme des marchés agricoles mondiaux.

Les perspectives à moyen terme offrent aux décideurs et aux parties prenantes une évaluation des perspectives des marchés nationaux, régionaux et mondiaux pour la prochaine décennie pour les principaux produits agricoles, les biocarburants et le poisson. Les projections de base représentent un scénario d'avenir plausible fondé sur certaines hypothèses de conditions macroéconomiques, de paramètres de politique agricole et commerciale, de conditions météorologiques, de tendances de la productivité sur le long terme et d'évolution du marché international. Elles constituent, pour les parties prenantes, un moyen d'évaluer les variations d'importants déterminants des marchés tels que les rendements des cultures, l'évolution des modes de consommation ou les changements de politique intérieure et commerciale. Le système de modélisation sous-jacent garantit la cohérence des projections de base et constitue un instrument d'analyse quantitative et d'évaluation des options politiques et des décisions d'affection des ressources.

L'édition 2019 du rapport est téléchargeable ici: http://www.fao.org/3/ca4076fr/CA4076FR.pdf.

Exemple 2

Renforcer l'action des pays en intégrant de manière proactive le Programme 2030 dans les instruments de planification, les politiques, les stratégies et les cadres financiers nationaux, tout en respectant les processus correspondants et en assurant l'appropriation des activités par les pays.

La situation des marchés des produits agricoles (SOCO): Ce rapport phare biennal vise à présenter aux décideurs et au public un débat accessible sur les questions relatives aux marchés des produits agricoles et sur celles de politique générale. Il cherche à fournir un traitement objectif et équilibré des questions économiques et commerciales à tous ceux qui s'intéressent à l'évolution des marchés des produits agricoles et à ses effets potentiels sur les pays et sur la sécurité alimentaire.

L'édition 2018 du rapport avait pour thème «Commerce agricole, changement climatique et sécurité alimentaire». Elle s'est concentrée sur l'intersection complexe et sous-explorée qui existe entre le commerce agricole, le changement climatique et la sécurité alimentaire. Le rapport contribue grandement au débat qui a lieu sur l'adaptation au changement climatique et l'atténuation de ses effets. Il examine, sous l'angle tant du soutien interne que des mesures commerciales, les politiques qui peuvent favoriser la sécurité alimentaire, faciliter l'adaptation et l'atténuation, et améliorer l'existence des agriculteurs dans le monde. Le rapport 2018 représente une importante contribution au débat qui a lieu sur la manière de renforcer la complémentarité des règles commerciales et des mesures climatiques. Il est accessible ici: http://www.fao.org/3/I9542FR/i9542fr.pdf.

L'**édition 2015-2016** du rapport était intitulée «Commerce et sécurité alimentaire: trouver un meilleur équilibre entre les priorités nationales et le bien commun». L'objectif était de réduire la polarisation des points de vue quant aux effets que le commerce agricole produit sur la sécurité alimentaire et à la manière dont il devrait être régi pour faire en sorte que l'ouverture commerciale accrue bénéficie à tous les pays. En fournissant des éléments factuels et des éclaircissements sur un ensemble de sujets

contemporains, le rapport a cherché à favoriser un débat plus éclairé sur les choix politiques et à recenser les moyens d'améliorer les processus dans le cadre desquels ces choix se font. L'édition 2015-2016 du rapport est accessible ici: http://www.fao.org/3/a-i5090f.pdf.

Exemple 3

Réduire les inégalités de richesse et de revenu grâce à des économies durables et justes, fournir des financements appropriés et bien ciblés, créer un environnement propice à des investissements durables, respecter les engagements pris en matière de coopération internationale en adoptant une perspective de durabilité sur le long terme, et résoudre les problèmes par la coopération et le partenariat à tous les niveaux.

Le Forum mondial de la banane (FMB), partenariat multipartite destiné à promouvoir la production et le commerce durables de la banane:

Le FMB a été créé pour fournir une plateforme où les principaux acteurs de la filière mondiale de la banane peuvent rechercher ensemble un consensus sur les meilleures pratiques à adopter pour la production et le commerce durables de la banane. Réunissant gouvernements, producteurs, détaillants, importateurs, exportateurs, associations de consommateurs, instituts de recherche, syndicats et organisations de la société civile, sa mission est essentiellement double:

a) favoriser, entre les parties prenantes, une collaboration qui produise des résultats concrets pour l'amélioration du secteur de la banane;
b) parvenir à un consensus sur les meilleures pratiques à adopter en ce qui concerne les questions relatives au lieu de travail, l'égalité femmes-hommes, l'impact environnemental, une production durable et les questions économiques.

Le Forum a produit, pour le secteur de la banane, un certain nombre d'outils, y compris:

- un ensemble de bonnes pratiques de production durable, facilement accessible via un portail web dédié;
- un manuel de formation à la santé et à la sécurité au travail destiné aux travailleurs, au personnel des entreprises et aux producteurs;
- un guide pratique de mesure et de réduction des émissions de carbone et de l'empreinte hydrique des producteurs;
- un groupe de travail mondial multipartite chargé de combattre la fusariose des bananiers (race tropicale 4).

Le FMB peut servir d'inspiration et de modèle pour d'autres produits.

Pour plus d'informations, voir: http://www.fao.org/world-banana-forum/fr/.